

CEFOR

ROI spécifique à la SALLE



Généralités

Le ROI de l'école reste prioritaire sur ce règlement qui a pour but de gérer et organiser au mieux la salle du restaurant (<https://www.cefor.be/etudiants.php?Etudiant=roi>).

Le ROI permet de donner aux apprenants les informations nécessaires à leur compréhension des risques encourus et ainsi de les associer pleinement à la démarche de prévention.

Le **local comme le matériel** mis à la disposition des étudiants doivent être entretenus, rangés et respectés en bon père de famille par tous. Leur entretien fait partie intégrante de l'évaluation

Pour participer aux cours, l'étudiant devra obligatoirement¹ avoir :

1. Une hygiène corporelle impeccable et soignée, (déodorant, alun ...)
Eau de toilettes discrète
Cheveux propres, coiffés et attachés – non couverts ! - Barbes nettes et soignées
2. Les bijoux et boucles d'oreille doivent restés discrets et non flottants
Pas de piercing visibles
Maquillage discret et pas de vernis de couleur
3. Disposer de son petit matériel
4. Etre en tenue professionnelle – « avoir de l'élégance dans le travail » :

Pour les dames :

- Chemisier blanc en coton, manche longue ou courte
- Jupe noir classique, correcte et décente (niveau des genoux, pas trop moulante)
- Bas unis
- Chaussures fermées noires classique en cuir, semelle antidérapante et non bruyante, pas de bottes sauf en dessous d'un pantalon
- Soutien-gorge blanc ou couleur chair
- Tablier de plonge

Pour les messieurs

- Chemise blanche en coton, manches longues et col fermé, si chemisettes, elles seront blanches et unies
- Pantalon noir classique (pas de jeans)
- Chaussettes noires
- Chaussures classique en cuir semelle antidérapante et non bruyante
- Cravate ou nœud papillon noir
- Ceinture noire
- Tablier de plonge

¹ Dans le cadre des cours de salle, en tant qu'étudiant vous représentez le Cefor et ses valeurs auprès des clients et visiteurs.

Attitude générale à avoir

- Respecter en tout temps les instructions du professeur
 - Utilisation de tous les appareils uniquement après information et démonstration par le professeur
 - Remise en ordre des locaux après utilisation, les poubelles seront vidées d'une manière **Eco responsable** et le sac sera remplacé - Les fiches de sécurité des produits utilisés sont disponibles dans votre espace élève (Sécurité/Produits).
 - Chaque étudiant participera activement au tri des déchets (PMC = sac bleu, cartons au conteneur pliés, déchets ménager = sac noir, les verres dans les bulles
 - Respecter le matériel mis à votre disposition : les modes d'emploi du matériel mis à votre disposition figurent dans votre espace élève (Sécurité/Matériel)
-
- Le lave-vaisselle sera vidé et nettoyé
 - Respecter les locaux
 - Respecter les collègues de travail
 - Signaler toute anomalie



Divers

Lors de mises en situation réelles organisées par l'école, les étudiants assureront le service jusqu'à la fin. « Dans la restauration, on sait toujours quand on commence, jamais lorsque l'on finit !!! »

Dès lors les élèves prévoient leurs en-cas

Lors des cours, des dégustations de boissons alcoolisées peuvent être organisée, dans ce cadre, **la consommation doit se faire avec modération.**

L'étudiant veillera à payer sa quote-part du cours en fonction de l'organisation du professeur.

Le trésorier préviendra le professeur dès le premier non-paiement d'un élève afin de pouvoir régulariser au plus vite la situation.

Absentéisme

En cas d'absences, la « récupération » de la matière non vue est à charge de l'étudiant. Tous les étudiants seront évalués sur l'ensemble de la matière prévue par le programme pédagogique. Si l'élève est absent pour une évaluation, il devra d'office la présenter à la date prévue en accord avec le professeur.

Evaluations

Les évaluations théoriques et pratiques se déroulent tout le long du module.

Aucune forme de tricherie n'est admise sous peine de nullité du test et d'une procédure disciplinaire

L'évaluation est individuelle ! le professeur communiquera le résultat de chaque évaluation à l'étudiant qui aura été informé préalablement des critères de réussite.

Pour les unités non déterminantes (salle 1) le professeur est seul juge de la qualité du travail fourni par l'étudiant.

Lors des unités déterminantes (salle 2, épreuves intégrées), le professeur pourra être assisté d'un jury extérieur validé par la direction de l'école. En cas de conflit d'intérêt, il appartient à l'étudiant de se manifester avant le début de l'épreuve.

La prise de connaissance de ce document est attestée par la signature de l'élève sur une liste tenue par le professeur

Les professeurs

Le chef d'atelier

La direction